

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
-PROGRAMMATION 2018**

Délibération : **05.2018.030**

Transmis en préfecture le :

4 juin 2018

Séance du : **29 mai 2018**

Compte-rendu affiché le **5 juin 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **23 mai 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Philippe MASSON (à partir du point 7),
Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Pascale ROTIVEL
(à partir du point 2), Isabelle PICHERIT (jusqu'au
point 3), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER,
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry
MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance

Marylène MILLET, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON (jusqu'au
point 7), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs

Marylène MILLET à Michel MONNET, Christian
ARNOUX à Roland CRIMIER, François VURPAS à
Bernard GUEDON, Lucienne DAUTREY à
Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON à
Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 7),
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

RAPPORTEUR : Monsieur Guillaume COUALLIER

Le Contrat Enfance Jeunesse, volet Jeunesse, s'adresse aux enfants et aux jeunes Saint-Genois, âgés de 6 à 17 ans, sur des périodes péri et extra scolaires, afin de contribuer à leur épanouissement, favoriser leur insertion sociale et faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle de leurs parents.

À ce titre, dans le cadre de ce dispositif et sur la durée du contrat, différentes actions sont contractualisées et font l'objet d'une programmation annuelle avec le versement d'une subvention aux associations intervenant dans le domaine de la jeunesse.

En 2018, l'enveloppe totale du CEJ est de 270 752 € : 160 119 € de subvention attendus de la CAF et 110 633 € financés par la Ville.

Le budget global se décompose en actions portées par les associations pour 119 802 € (subventions versées par la Ville intégrant la part CAF) et en actions portées par la Ville à hauteur (séjours vacances ainsi qu'une partie des postes de coordinateur jeunesse, coordinateur des rythmes périscolaires et animateur CME).

La programmation 2018, du Contrat Enfance Jeunesse, volet "jeunesse", se décline en 8 actions énumérées dans le tableau ci-après.

Projets Associatifs	Porteurs du projet	À verser CEJ 2018
ALSH Jeunes CSCB (projet J1)	CSCB	57 117,00 €
ALSH Enfants CLESG (projet J4)	CLESG	54 885,00 €
Opérations Sports Été 2018	Associations sportives	3 300,00 €
Tennis de Table	Association Tennis de Table de Saint-Genis-Laval	4 500,00 €
Total projets associatifs		119 802,00 €

Projets Municipaux	Coût prévisionnel 2018
ALSH Enfants MQC (projet J5)	70 000,00 €
Séjours de Vacances	12 000,00 €
Animation d'un CME	11 590,00 €
Coordination Jeunesse (projet J6)	57 360,00 €
Total projets municipaux	150 950,00 €

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre la décision nécessaire au versement de la participation Ville aux différentes associations participant aux Opérations Sport Été 2018;
- **SOLLICITER** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon le versement de la subvention annuelle 2018 correspondant aux dépenses générées par l'ensemble des actions 2018 décrites ci-dessus;
- **DIRE** que les recettes seront imputées au budget Ville sur le compte 7478;
- **VERSER** aux associations énoncées ci-après le montant des subventions allouées dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés pour l'année 2018;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guillaume COUALLIER,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.